

**Réunion plénière de l'association
Fédération nationale des centres parentaux
du 30 juin 2025 à l'EFPP – Paris 15^e
(École de Formation Psycho Pédagogique)**

26 personnes ont participé à la réunion. 8 structures étaient représentées :

- Centre parental L'Ermitage, Fondation Vincent de Paul, à Moulins-Lès-Metz (57).
- Centre parental HEVEA, à Cergy (95).
- Centre maternel La Marelle, Accueil et Relais, à Achicourt (62)
- Centre parental La Nichée, ARILE à Meaux (77)
- Centre parental Le Nid, à Metz (57).
- Centre parental Sésame, à Tours (37).
- Centre parental / Centre maternel départemental de la Sarthe, au Mans (72).
- L'association Aire de Famille, Paris 7^e (75)

■ **Thème de la réunion :**

**Dans l'intérêt de l'enfant, penser la transformation
du centre maternel en centre parental,
de la recherche action à la réalisation.**

Le thème est présenté par Virginie MENEUX (association HEVEA) et Marie Anne VIGNIER (association ARILE).

La FNCP les remercie d'avoir préparé cet exposé à deux voix pour répondre aux attentes des adhérents.

Elles ont toutes deux réalisé une recherche ou un mémoire sur le sujet : deux formats de travail, deux méthodes, mais des constats communs.

■ Virginie MENEUX : création du centre parental (CP) par HEVEA à Cergy, en 2020. Sa recherche est basée sur la rencontre avec plusieurs établissements en France.

■ Marie Anne VIGNIER : centre parental La Nichée, par l'ARILE à Meaux, depuis 2023.

Elles prévoient deux temps pour la présentation puis les échanges.

La présentation vue à l'écran et la bibliographie sont disponibles en pièces jointes

■ **Observations et constats de départ.**

- L'isolement en question.
- L'implication des pères.
- Des situations familiales diversifiées : qui fait famille ? Repenser l'accueil des familles dans sa diversité de situation et de composition.

- Interprétation variables des textes selon les départements : comment faire bouger les lignes et les discuter des représentations de la famille accompagnée ?
- Quels espaces de négociation possibles pour les situations atypiques ?
- La définition du « centre parental » et ses missions reste floue pour les partenaires.

■ La famille en protection de l'enfance.

Le point sur les évolutions sociétales : sociologiques et juridiques

L'histoire de la protection de l'enfance, de l'enfant abandonné à la prise en compte des familles.

La place de l'enfant a évolué au fil du temps ainsi que la configuration de la famille.

Rappel des dates des grands changements administratifs et juridiques, approche de la protection de l'enfant à éloigner de ses parents, puis développement de l'aide et de l'accompagnement des familles en difficultés.

■ Loi du 5 mars 2007, renforcement de la prévention, diversification des modes d'intervention, repenser des solutions administratives, viser la déjudiciarisation.

■ Loi du 14 mars 2016, reconnaissance des centres parentaux, avec l'action de la FNCP.

■ Le centre maternel : un lieu unique d'hébergement familial en protection de l'enfance.

Des maisons maternelles aux centres maternels (en passant par les hôtels maternels) : avec le prisme de la « faute » qui provoque des abandons et des infanticides.

Juillet 1939, chaque département doit se doter d'un centre maternel.

En 2018, 150 centres d'accueil pour mères avec enfants (CMe) sont dénombrés en France.

Les missions : rompre l'isolement des femmes, des jeunes mères, permettre le lien du père ou leur conjoint, les accompagner dans leur choix vis à vis de leur enfant, leur apporter l'aide matérielle et psychologique dont elles ont besoin.

Les organisations : ce sont les pratiques qui ont fait avancer la théorie.

Il existe quatre établissements en Val d'Oise, tous très différents.

Il existe des enjeux politiques et financiers sur les orientations : par exemple si le besoin de soutien à la parentalité n'est pas suffisamment argumenté, cela oriente la famille vers un CHRS (avec une prise en charge État), pour son hébergement et son insertion.

Les personnes accueillies : des profils sont en mutation, le public évolue comme les difficultés économiques, sociales et culturelles.

Il reste difficile de dénombrer les centres parentaux existants en France. La FNCP peut y contribuer.

Il est constaté la variété des préoccupations selon les territoires : l'accès logement, les capacités d'insertion professionnelle, les parcours de migration des familles...

■ Les expériences de terrain : constats et innovations

De la porte fermée... à l'expérimentation : les familles nous obligent à nous questionner sans cesse. Exemple : des parents qui ne veulent pas vivre ensemble mais être auprès de leur enfant.

Soutenir la parentalité : qui est parent ? Reconnaissance juridique, désignation par la mère de celui qui compte pour l'enfant, que fait-on de lui ?

En 1977, une grande réforme impose de considérer l'exercice de l'autorité parentale, la reconnaissance de l'enfant par les deux parents, même anticipée avant naissance. L'enfant devient le centre des préoccupations et il est au cœur des discours. Des pratiques sont bousculées par des réalités nouvelles, en constantes évolutions.

■ Les enjeux et les craintes face au changement

■ Du côté des professionnels.

La diversité des postures et méthodes d'intervention
La question des conflits conjugaux ou séparation (règles, logement, etc.)

L'accompagnement à la conjugalité :

Quelle légitimité pour les travailleurs sociaux ?

Ça doit être un sujet de formation. Par exemple pour l'ARILE à Meaux, avec IRTS du Nord : « Accompagner la conjugalité dans la vulnérabilité »

HEVEA en Val d'Oise, s'est appuyé sur les travaux de Claire Ganne sur le thème « le conflit conjugal, conflit élevé et violence conjugale »

Cela permet aussi d'aborder le domaine de l'intime.

Les familles ont des idées qu'on n'a pas... On pense trop souvent savoir pour l'Autre !
Il s'agit parfois d'un besoin d'essayer la vie de couple tout en étant accompagné.
Constat que les adultes apprennent à faire couple en même temps qu'ils deviennent parents.

Sésame a rencontré à Tours, des difficultés avec le mélange de populations de personnes mineures et majeures, liées à la structure collective.

Il est nécessaire d'apaiser les peurs et c'est souvent plus simple que ce qui était imaginé.

■ Du côté des financeurs.

Quels critères pour définir le « parent 2 » ?

Comment est calculé le prix de journée relativement aux compositions familiales ?

Comment justifier qu'un CP n'est pas un CHRS de substitution ?

Il est important de partager les expériences de terrain avec les administrations, avec l'engagement utile pour défendre ce qui doit être soutenu.

Être une force de proposition, s'unir entre pairs...

Le CP est avant tout un lieu de prévention éducative et sociale.

Les financeurs sont submergés par les demandes d'accompagnement. Il est important de tenir avec eux sur nos limites, pour maintenir le sens de l'intervention, nos missions.

Mais dans la réalité, les injonctions paradoxales se manifestent et interrogent les professionnels.

Clivage entre prévention et protection qui ne peut se traiter qu'en prenant soin des parents.

Il faut pouvoir soutenir des enjeux pédagogiques auprès des financeurs.

Valoriser les pratiques positives parfois innovantes qu'on développe pour être reconnus.

■ Du côté des associations.

Capitaliser les savoir-faire (déploiement et partage d'expériences).

Modernisation des pratiques et capitaliser nos innovations.

Répondre aux nouveaux besoins des familles (capacité à l'engagement).
On a tous à apprendre les uns des autres.

Nécessité de mettre en œuvre la supervision des équipes, avec la question récurrente de la présence ou non des cadres en réunion d'analyse des pratiques ?

À l'Ermitage (Metz), l'accompagnement individuel est possible (trois rendez-vous par professionnel).

■ Les questionnements fondamentaux.

Les préalables à la démarche pour accompagner le changement :

- Qui accueille-t-on ? Qui doit-on accueillir ?
- Selon quels critères d'admission ?
- Qui est désigné « parent 2 » ?
- Comment accompagne-t-on la conjugalité ?
- En cas de séparation, qui reste auprès de l'enfant ?
- Comment se calcule la participation (en euros) des personnes ?
- Comment concevoir les espaces d'habitat adaptés (logements diffus ou collectifs) ?
- Comment promouvoir le dispositif et communiquer efficacement ?
- En cas de fratrie, comment on prépare l'enfant ainé à l'accueil en CP ?

Constat que des critères gestionnaires éloignent des objectifs ou des préoccupations éducatives !

■ Premiers bilans et perspectives.

- Des pères, des conjoints sont présents dans la structure.
- Des expériences se développent au profit de l'enfant.
- Des pratiques locales sont en mouvement.
- Il existe une grande diversité, avec autant de fonctionnements que d'établissements.
- Des territoires qui définissent les pratiques de façon disparate ou différenciée.
- Il convient d'adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement, de penser les départs du CP, de s'appuyer sur les pairs, et les ressources de la FNCP.
- Il faudrait améliorer la place des parents en situation de handicap.



En fin d'exposé, les participants partagent des questions ou des réflexions.

■ Être en veille, mobiliser notre pouvoir d'agir pour amener les départements à évoluer dans leur conception de l'accueil des familles en difficulté avec jeunes enfants.

■ Les départements financeraient le traitement de la carence parentale, comme si leur intervention visait une sorte de « cure de parentalité », ponctuelle, avant de transférer leur compétence aux services de l'État par exemple...

Après-midi : partage de nos actualités inter-établissements dans les régions et les projets qui occupent les adhérents. Informations sur les engagements en cours pour la FNCP et retour des premières rencontres du « tour de France des CP ».



Résumé des rencontres avec les responsables des centres parentaux

En prenant un plan type de fonctionnement, voici ce que nous avons constaté lors de la visite des quatre premiers centres parentaux que la présidente et la secrétaire de la fédération ont rencontrés en avril, à Meaux-77, Nancy-54, Saint-Dié-des-Vosges-88, Illkirch-67.

■ Quelle porte d'entrée pour ces centres parentaux :

Les familles sont toutes orientées par les départements, les propositions et/ou décisions sont ordonnées par un juge des enfants ou sur demande administrative.

Les centres parentaux accueillent des couples ou des parents seuls, majeurs ou mineurs selon les départements.

L'admission peut se faire au titre de l'urgence.

■ Le prix de journée :

Il est variable selon les départements, il peut être donné selon la composition de la famille ou sans tenir compte de la famille.

■ La formation des professionnels :

Les professionnels sont très investis. Une bienveillance et une sensibilité autour des besoins du bébé. Les craintes existent toujours autour de l'accompagnement des pères.

■ En conclusion :

Il existe plusieurs modèles de centre parental, aussi dans la typologie des familles accueillies.

L'injonction de certains départements pour l'accueil a pour conséquence un glissement des projets des centres parentaux, relativement aux projets associatifs conventionnés.

Constat de l'embolisation des places famille, par l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) qui n'ont pas besoin de mesures spécialisées de protection de l'enfance.

Faute de places en pouponnière et en famille d'accueil, les bébés sont laissés à la charge des équipes des centres parentaux.

Il est noté le nombre et l'évolution des cas psychologiques complexes et de conduites d'addictions qui font que les centres parentaux sont parfois utilisés comme outil d'évaluation pour valider des décisions du juge des enfants.

Il y a très peu de centres parentaux qui possèdent des locaux appropriés à l'accueil des familles.

Nous constatons que la qualification des centres parentaux est très peu respectée par les départements, les projets d'accueils de familles se transforment très vite par nécessité ou par défaut en centre maternel ou en lieu d'accueil de nouveaux nés sans solution.

S'agit-il d'une méconnaissance des savoirs faire des professionnels ou d'une non-reconnaissance de l'importance de la prévention ? Après avoir rencontré plusieurs structures, il serait important de communiquer avec les départements afin de rappeler et de promouvoir la spécialité des centres parentaux.

D'autres rencontres sont prévues en fonction des disponibilités, avec des établissements ou structures de la région Ouest.

À suivre...

■ Prochainement avec la FNCP...

Date de la prochaine réunion plénière :

Le 7 novembre 2025 de 10h à 16h, dans les locaux de la CNAPE, Paris 13^e

- Proposition qu'ensemble nous puissions aborder les diverses modalités d'accompagnements dans les centres parentaux.
- Détailler les différents métiers qui composent des équipes pluri professionnelles d'accompagnement en CP.
- Partager la diversité de l'environnement partenarial des équipes et des structures. Développer le partenariat, exemple l'organisation de portes ouvertes. Nécessité de communiquer davantage sur les CP auprès des organismes de formation (d'ailleurs nous sommes accueillis à l'EFPP pour cette assemblée, comme à Saint-Honoré précédemment).
- À Metz, on témoigne avoir des échanges constructifs avec les autorités administratives. Mme Hawa CAMARA intervient aussi à la maison des femmes.
- Il faudrait soutenir l'activité des lieux d'échanges locaux, les groupes régionaux sont à réorganiser entre nous.
- Nouveau et intéressant : l'Ermitage a créé un jeu de société original sur les violences conjugales, l'équipe est prête à le présenter à tous.
- Il serait intéressant de réfléchir autour des questions qui concernent la famille élargie des personnes accueillies. Présentation de l'espace Parapluie : le CP à Metz, accueille une grand-mère sans domicile pour que la mère ne se fasse pas de trop de souci pour elle. L'enfant reste au centre de l'intérêt commun. Comment faire du lien pour des parents très isolés ? Retour sur l'intérêt des dispositifs de parrainage (abordé après l'AG du 4 avril 2025), y compris pour les adultes !
- Rappel de la genèse de la FNCP, par Brigitte CHATONEY.

Notes de réunion
Monique BRETON,
secrétaire FNCP

